

BULLETIN MUNICIPAL

XONRUPT-LONGEMER



DÉPARTEMENT DES VOSGES
CANTON DE GERARDMER
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Xonrupt – Longemer

Tél 03 29 63 07 24 – Fax 03 29 63 65 50

Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr



INFOS PRATIQUES

• Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
et de 15h00 à 17h 30. Samedi de 9h à 12h
Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50
Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

• La Poste : du lundi au vendredi de 14h à 16h30

Tél. : 03.29.63.11.03

• Pharmacie des Lacs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h – Samedi de 9h à 12h

Fermé le mercredi après-midi. Tél. : 09.83.00.09.11



• Médecin

Médigarde : de 20h à 8h week-end et jours fériés
Tél. 0820.33.20.20 + Borne télé médecine à la pharmacie

• Infirmière

Emilie DUMAY et Maxime DUMAY - Tél : 06.74.37.83.32
A domicile uniquement sur RDV

• Urgences : Hôpital de Gérardmer de 9h à 19h

Tous les jours - Tél. 03.29.60.29.35

• Service eau-assainissement

En cas d'urgence attention nouveau numéro d'astéinte 06.74.89.60.73
Secrétariat et facturation : 03.29.60.60.76 ou 03.29.60.60.70
eau.assainissement@ccghv.fr – 24h/24

• Conciliation

Chaque mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
dans les locaux de la Maison France Services au
12 Place du Tilleul à Gérardmer.
Sur rendez-vous uniquement 06.12.16.38.01(Boîte vocale)
ou dominique.rossignol@conciliateurdejustice.fr

• Recyclerie intercommunale

17, chemin des Granges Bas à Gérardmer

Ouverture du magasin : Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h – Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Renseignements au 03.29.42.03.74.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES



• DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères • 88400 GÉRARDMER — 06 73 88 73 21

HORAIRES	ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)	HIVER (du 01/11 au 31/03)
LUNDI au VENDREDI	08:30 • 12:00 13:30 • 17:30	08:30 • 12:00 13:30 • 16:30
SAMEDI	08:30 • 17:00	08:30 • 16:30

Déchèterie fermée le dimanche et les jours fériés

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2024

- **Louis**, né le 21 mai à Epinal, fils de Elise LE JEUNE et Nicolas TAVIGNOT
- **Emmy**, née le 16 mars à Remiremont, fille de Candice ANCEL et de Brandon FONTANE



MARIAGE 2024

- Le 31 mai à Xonrupt-Longemer, **M^{me} Noémie OLR**, employée de banque et **M. Fabien SCHWARTZ**, fonctionnaire



DÉCÈS 2024

- Le 19 mai à Xonrupt-Longemer, **M. Michel GROULT**, 81 ans, époux de M^{me} Monique DUVAL
- Le 15 mai à Xonrupt-Longemer, **M. Gérard DE POTTER**, 73 ans, célibataire
- Le 29 avril à Xonrupt-Longemer, **M^{me} Colette VALDEN**, 75 ans, épouse de M. Roger BEAUSIRE
- Le 3 mars à Saint-Dié-des-Vosges, **M^{me} Valérie BREDEL**, 59 ans, épouse de M. Arnaud PINOTTI



Que mangera mon enfant à la cantine ?



Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens

Le 8 mai dernier, nous avons vécu une journée mémorable de **commémoration du 80^e anniversaire de la fin des combats du conflit de 39/45 et de la libération des camps de concentration**.

La journée a débuté par la manifestation habituelle, en présence d'un nombreux public et des diverses associations toujours fidèles et rehaussée par l'initiative de nos enseignantes d'accompagner la cérémonie de chants patriotiques interprétés par nos écoliers. Je remercie les maîtresses et les enfants de nous avoir offert cette prestation émouvante. Bravo à tous.

Le deuxième temps fort, c'est aussi l'après-midi la présentation de l'odyssée d'un couple de xonrupéens, Mathilde et Jean Barbazange déportés pour résistance dans les camps de concentration et heureusement libérés en avril 1945.

C'est M. Gérald Guery, petit-fils par alliance, qui a réalisé une publication en leur hommage, grâce aux documents fournis par leur fille, Denise, que nous avons eu l'honneur d'accueillir à Xonrupt. M. Guery a projeté une vidéo historique et l'association Xonrupt-Histoire-Patrimoine a proposé une exposition relative à cette douloureuse période.

Je tiens sincèrement à remercier M. Gérald Guery et sa famille ainsi que l'association xonrupéenne qui nous ont permis de passer un après-midi que nous n'oublierons pas.

Merci à tous ceux qui ont honoré ce 80^e anniversaire. C'est grâce à ce type de commémoration que nous entretenons notre devoir de mémoire afin de ne pas oublier ces atrocités.

Le 5 juin, nous avons pu accueillir sur l'espace public, **une manifestation organisée par la Ligue Grand-Est du sport adapté**.

Cet événement était tout particulièrement dédié aux personnes en situation de handicap. Cette journée conviviale a permis à travers diverses animations sportives et ateliers de créer un espace de rencontres et de sortir ces personnes en situation de handicap des établissements qui les accueillent. Les associations qui ont encadré cette journée ont été touchées par l'implication des participants. Un grand merci aux organisateurs pour avoir initié ces rencontres en faveur de valeurs que nous partageons.

Cette fin juin a été une période d'inauguration. En effet, sous la présidence de Madame la préfète des Vosges et en présence des élus, député et sénateur, des représentants de la région Grand Est, du Conseil Départemental, de l'architecte, des bureaux d'études, des assistants à maîtrise d'œuvre, des entreprises intervenantes et du personnel, **nous avons inauguré la chaufferie bois et son réseau de chaleur, les travaux d'isolation des bâtiments : mairie, écoles, BCD ainsi que la rénovation du bâtiment 'les Hirondelles'**. Ce fut l'occasion de remercier chaleureusement les différents financeurs pour leur aide : l'État, la Région Grand-Est et le Conseil Départemental. Un grand merci à toutes et à tous pour leur soutien et les subventions accordées.

Ce fut aussi l'occasion d'être accueilli à la scierie Mathieu et d'y visiter les derniers investissements puis de se retrouver au refuge du Sotr et enfin aux jardins du Haut-Chitelet.

Puis à l'invitation du Président du Conseil Départemental, **nous avons participé à l'inauguration des aménagements très attendus de sécurisation de la circulation au lac de Longemer** et de sa mise en service le 30 juin. Un grand merci au Conseil départemental pour avoir porté ce projet techniquement et financièrement. Il valorise notre territoire au profit des habitants et des vacanciers et permet de pouvoir circuler en famille dans un espace sécurisé.

Suite au départ de notre directeur qui a passé plus de quatre ans dans notre camping municipal, **nous avons eu le plaisir d'accueillir son successeur, M. David Croquet**, qui a toute notre confiance pour gérer notre

établissement. Je lui souhaite la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

En attendant les différentes manifestations organisées par nos dynamiques associations entourées de leurs nombreux bénévoles, je vous souhaite à toutes et tous de profiter pleinement des plaisirs de cette période estivale et une bonne activité économique pour notre territoire.

Bonne lecture et bon été.

Michel Bertrand



ÉTÉ 2025



La « chasse aux œufs »

Lundi de Pâques 21 avril 2025

Beaucoup de joie et de rires pour cette manifestation annuelle qui a toujours du succès auprès des Xonrupéens, des vacanciers et voisins des communes alentour. Nous avons enregistré 82 enfants tous plus motivés les uns que les autres pour trouver nos pommes de pins bien cachées dans la nature par les jeunes du CMJ.

Le terrain était séparé en deux zones : l'une pour les enfants jusqu'à 6 ans (37 enfants) et l'autre pour les enfants de 7 à 11 ans (45 enfants). Tous se sont élancés à la recherche des « cocottes » dans une joyeuse débandade.

Nous avons décompté 42 enfants xonrupéens, 24 des communes alentours et 16 vacanciers. Les inscriptions ont été faites sur place (44), par internet (26) et par l'intermédiaire du camping (12).

Deux pommes de pins « dorées » bien dissimulées par Monsieur le Maire ont permis à deux enfants de repartir avec chacun un gros sujet en chocolat ; il s'agit pour les petits de Roxane Georgel 3 ans et de Félix Isaïla 7 ans pour les grands. Bravo à eux.

Cette manifestation organisée dans le cadre du label « Famille + », avec la participation du conseil municipal des jeunes, est très prisée des enfants.

Après avoir dégusté les œufs en chocolat, récompense de leur chasse, les enfants ont pu savourer un petit goûter offert par la municipalité. Cette sympathique activité sera reconduite l'année prochaine pour le plus grand bonheur des petits et des grands !

Nous tenons à remercier les membres du CMJ qui ont ramassé, préparé et caché les cocottes de pin ainsi que Philippe Barotte qui a supervisé l'ensemble.



Nettoyage de printemps

Organisé par la Municipalité avec la collaboration du Conseil Municipal des Jeunes, le nettoyage de printemps s'est déroulé le samedi 12 avril à partir de 9h00.

Sous un beau ciel bleu, les 20 adultes et 12 enfants se sont répartis le centre du village, puis vers 10h00 direction le lac de Longemer. L'ambiance était joyeuse et le ramassage a généré environ 32 kg de déchets (papiers, plastiques ...) Beaucoup de déchets ont été ramassés notamment au niveau des bords du lac, en particulier les sacs de crottes de chien alors que les containers poubelle se situent à proximité. De nombreux mouchoirs en papier ont aussi été trouvés.

Un peu plus de civisme serait souhaitable.

Les participants se sont ensuite retrouvés à la mairie pour y partager le verre de l'amitié et se sont donné rendez-vous l'année prochaine.

En attendant, merci d'être respectueux de notre bel environnement.



Nouveau directeur au camping du Domaine de Longemer

M. David Croquet, 55 ans, habitant de Le Tholy, a pris ses fonctions le 5 mai 2025 en tant que directeur de notre camping du Domaine de Longemer.

Il a déjà une belle carrière de directeur de centre de vacances et de village vacances.

Ses expériences professionnelles en gestion financière, ressources humaines, définition des besoins en investissements et gestion des achats ainsi que gestion d'espace aquatique, vont lui permettre d'intégrer très rapidement le poste dans sa globalité.



C'est avec plaisir que nous accueillons David au sein de l'équipe du Domaine et nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Journée de réjouissance pour les aînés



Dimanche 27 avril, la municipalité et le CCAS avaient invité les personnes âgées de 70 ans et plus à partager le traditionnel repas à la salle polyvalente. Les 99 convives présents se sont régalés en dégustant un copieux couscous concocté sur place par les trois cuisiniers de l'équipe municipale.

C'est toujours avec un grand plaisir que nos aînés se retrouvent pour ce moment très convivial.

Pour ceux qui en avaient fait le choix ou qui ne pouvaient être présents, 173 Colis de produits régionaux ont été distribués à leur domicile ou à l'EHPAD, la semaine précédant Pâques. (52 hommes, 64 femmes, 57 couples).

Liste de courses pour cette journée :

20 salades, 60 œufs, 5 kg de lardons, 37 kg de viande et saucisses, 37 kg de légumes, 10 kg de semoule, 8 kg de fromage et 20 kg de fruits. Vins et autres boissons : à discrétion.



Quelques chiffres :

Colis :

- 52 hommes
- 64 femmes
- 57 couples

Repas : 99



Tour du lac

Au moment où nous écrivons cet article, les travaux autour du lac ne sont pas terminés, mais les enrobés sont tirés et à l'heure de la parution de ce bulletin municipal les perturbations de circulation sont terminées. Chacun peut se rendre sur place à pied ou en vélo pour faire le tour du lac en toute sécurité et même se poser sur les quelques tables et bancs que la commune a disposés à certains endroits. Les voitures peuvent à nouveau emprunter la route 67 dans le sens Retourner vers la route de la plage.

Nous remercions les riverains pour leur patience et leur compréhension et nous nous excusons encore pour la gêne occasionnée.

Rappel des travaux : ils ont débuté en octobre 2024 par le rabotage et le désamiantage d'une partie seulement des enrobés (là où il était nécessaire pour des reprises de traversée de route pour l'évacuation des eaux pluviales).

Puis s'en est suivi la mise en place et la modification des carrefours, la consolidation des bords de route à certains endroits par création de poutres béton et petits espaces végétalisés. Pour finir, les espaces Ordures Ménagères/Tri et parkings ont été délimités de façon linéaire par des bordures et la pose de potelets sans lisse afin d'ouvrir les portières de voitures.

En cours de chantier, quelques petits ajustements ont eu lieu comme par exemple la légère modification, carrefour 3, côté sortie du lac, afin de tourner plus aisément vers Xonrupt via Retourner.

L'ONF a profité de la fermeture de la route pour procéder à une coupe de bois en amont de la route 67a.

Les travaux étaient ponctués par une réunion hebdomadaire avec l'entreprise TRB, les techniciens CD88, les élus de la commune ainsi que Stéphane Bertrand des Services Techniques Municipaux.

Le ruban de l'inauguration a été coupé le 30 juin en présence des autorités de l'État, de la Région, du Département, de la Commune, des techniciens du CD88.

Il vous reste à tous à profiter de cet aménagement qui devrait être complété par la finalisation du cheminement pour vélos et piétons au bord du lac et en parallèle à la route de la Plage. La mairie attend les autorisations pour cette réalisation.

Les travaux ont duré huit mois.

Le montant est de **1 618 000 €** supporté comme suit :

- **1 480 000 €** par le département des Vosges
- **138 000 €** par l'État.

La commune tient à remercier très sincèrement ces deux institutions.

Comme les campeurs : les scolaires à la piscine !

Depuis 2021, les élèves des classes CP/CE1 de l'école des 2 lacs vont à la piscine du camping municipal "Le domaine de Longemer" dans le cadre de la natation scolaire obligatoire.

Depuis 2022, les élèves de grande section de l'école maternelle des 2 lacs bénéficient également des bonnes conditions qu'offre la piscine du camping. C'est donc depuis la rentrée des vacances de printemps que chaque classe bénéficie d'un créneau hebdomadaire de 45 minutes effectives dans l'eau pour une période de 6 semaines.

Le bassin, de par ses dimensions, sa profondeur et la température de l'eau (29°), offre des conditions optimales pour la découverte du milieu aquatique. Il faut rappeler que tout est mis en œuvre par le personnel du camping pour le bon déroulement des séances grâce à la mise à disposition exclusive des locaux et la préparation du bassin.

C'est ensuite à la piscine de Gérardmer que les classes suivantes vont poursuivre leur apprentissage vers le savoir nager avec le passage du "pass-nautique" très utile pour l'inscription aux centres aérés. Certains auront la possibilité d'élever encore leur niveau en décrochant l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) garant du début de l'autonomie dans l'eau et des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité aquatique.



Le fait d'avoir la possibilité de commencer au plus tôt l'apprentissage du milieu aquatique dans des conditions optimales, va dans le sens de la priorité nationale qui est de lutter contre les noyades en développant l'aisance aquatique pour tous les élèves.

Réalisation d'une fresque par les enfants du péri-scolaire



A l'initiative de leur animatrice Yé, les enfants du péricolaire ont réalisé une fresque sur un des murs intérieurs du local.

Ce projet, qui a eu lieu sur une période de six mois pour des sessions de 20 à 45 minutes, de deux à trois fois par semaine, est un travail collaboratif.

Tous les enfants, âgés de 3 à 10 ans, ont pris part à la réalisation de cette magnifique peinture. Les plus grands ont travaillé par groupe de 2 ou 3 en autonomie, tandis que les tout-petits ont été accompagnés individuellement par Yé.

Les illustrations de couleurs éclatantes nous transportent dans un univers fantastique et merveilleux.

Le modèle choisi sur internet a été agrandi et reproduit

sur le mur au crayon à papier puis retracé avec un marqueur noir par l'animatrice.

Les enfants ont colorié les dessins en utilisant de la peinture acrylique. Une peinture qui, une fois sèche, présente une finition brillante offrant alors un aspect plus attrayant.

Les plus grands ont créé les motifs et ajouté des détails à certaines illustrations.

Cette fresque, réalisée dans une ambiance ludique et décontractée, a ravi les enfants, heureux de pouvoir peindre sur un mur en toute liberté.

Un grand bravo à tous nos artistes en herbe !

Des REV pour les écoliers !

Les classes de CP/CE1 des écoles de Xonrupt ont participé à une REV sur le site de l'ancien camping du domaine de Longemer. Rien à voir avec sa cousine très éloignée qu'est la RAVE PARTY forte en décibels !

Il s'agissait en fait d'une Rencontre Entre Voisins (REV) co-organisée avec les écoles de Granges et du Tholy. Le sens de l'orientation, la réflexion et la rapidité ont été mis en avant avec l'organisation d'une course d'orientation. Les groupes constitués des différents élèves de chaque école ont dû, grâce à un plan aidé d'une photo, trouver des balises comportant des mots clés afin de résoudre une énigme finale. Le tout dans un esprit de camaraderie où la coopération est essentielle. Chaque équipe devait se présenter au complet et regroupée lors du contrôle de validation des balises pour repartir ensuite vers la balise suivante.

Une pause hydratation avec un morceau du traditionnel et calorique quatre-quarts, mais au combien réconfortant, était proposée en milieu de matinée pour nourrir les corps et les esprits mis à l'épreuve.

Une nouvelle REV va être organisée à la mi-juin avec nos voisins écoliers aux alentours de la chapelle St Florent. Cette fois l'esprit de compétition va prendre le dessus, tous voulant obtenir le meilleur classement pour sa classe et faire gagner son établissement lors du CROSS de fin d'année !



Interview

par les CM1/ CM2 de M^{me} Surel

Construction du sujet fixe de la Société des Fêtes de Xonrupt-Longemer.

Le monsieur qui a répondu à nos nombreuses questions s'appelle Alexis :

« Pour notre construction, on a commencé après Noël. Nous venons tous les samedis jusqu'à la fête des jonquilles. Nous sommes de 3 à 5, parfois plus. Nous avons eu l'idée ensemble de faire un dragon.

Les yeux vont s'allumer (et la cigarette, c'était juste une petite blague pendant la construction).

La construction pèse 450 kg. Les matériaux principaux pour construire ce char sont le fer (grillage, agrafes) et les végétaux (feuilles, mousse, jonquilles).

Sur le sujet, il y a 300 kilos de fer. Il faut 10 rouleaux de 25 mètres de grillage. On a mis des canettes pour ne pas se crever l'œil sur les bouts métalliques qui dépassent. On s'est déjà fait des petites coupures. Et les tabourets en bois permettent de s'asseoir.

Nous avons déjà construit des chars, mais surtout étant jeunes et ça se déroulait presque à chaque fois à Gérardmer. »

Ils ont déjà fait des chars dans la ville de Gérardmer et Xonrupt- Longemer. Le plus grand qu'ils ont fait était un clown géant.

Ils ne gagnent pas d'argent, car ils sont bénévoles.

Le monsieur a un travail à côté mais il travaille ici le samedi et le dimanche.

Ils se sont installés sous le préau pour être à l'abri de la pluie et aussi parce qu'ils n'ont pas d'autre local.

Les CM1/CM2 de M^{me} SUREL

Permis Internet

Il s'agit d'un programme de prévention pour un bon usage d'Internet à l'attention des enfants.

Ces derniers se sont vu remettre un livret double entrées: l'une expliquant les règles de bon sens qu'ils doivent apprendre à respecter. L'autre entrée est un guide pour les parents afin de les aider à accompagner leur enfant dans son apprentissage jusqu'à son autonomie. Cela va du choix du mot de passe au bon usage des réseaux sociaux en passant par les téléchargements...

Tout a été travaillé en classe et à l'issue des séances, une fiche d'examen sur 10 points a permis d'évaluer les élèves capables de respecter les engagements pris au regard de la charte et aptes à surfer en sécurité. Ces derniers ont donc obtenu leur « Permis Internet ».



Remerciements de la Présidente de la SDF de Xonrupt

"Cette année encore, la Société des Fêtes a participé à la fête des jonquilles en réalisant comme sujet fixe un dragon qui s'est dressé majestueusement sur le rond-point jusqu'au 3 mai.

La construction a débuté fin décembre 2024, tous les vendredis après-midi, tous les samedis et plusieurs dimanches pour être prêts dans les temps, tout ceci dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Encore une fois, la SDF a reçu le premier prix dans sa catégorie.

Malgré son succès photographique, le 3 mai notre dragon a décidé de s'envoler pour d'autres horizons suite à son achat par un admirateur.

Je remercie beaucoup tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite, Alexis, Julian, Roger, Patrick, Rémy, Romain et Aurélien pour la construction, Maud et ses amis, Alicia ainsi que Jade pour le ramassage de la mousse et des feuilles et pour la fabrication des plaques et des boudins, Christine et Evelyne pour la confection des repas. Merci à l'amicale des parents d'élèves pour le prêt de leur local, nous avons pu y entreposer notre matériel et les jours à -8/-10° s'y réchauffer et faire du vin chaud. Nous remercions également la mairie et le policier municipal pour le prêt du préau de l'école et la mise en place d'un endroit sécurisé autour du rond-point afin de finaliser le projet. Merci à Leni pour le prêt de ses petits dragons, aux élèves de nous avoir réservé une petite place sous le préau et aux institutrices pour leur compréhension.

Le week-end qui a précédé la fête des jonquilles, il a fallu installer et assembler le sujet sur le rond-point, nous avons pour cela besoin d'engins mécaniques donc un grand merci à Choco, Thibault, Fabrice et Adrien de s'être rendus disponibles ce jour-là, alors qu'ils avaient un autre projet de leur côté.

Le jour du piquage le soleil a brillé toute la journée et les cueilleurs et piqueurs sont venus en nombre parer de jaune notre dragon. Nous leur avons offert le casse-croûte, les rafraîchissements et les beignets de brimbelles cuisinés par Magalie, tout cela dans une ambiance familiale et conviviale rythmée par l'union musicale de Gérardmer venue nous jouer gracieusement plusieurs morceaux : je les remercie beaucoup. Merci aux associations et aux personnes qui nous ont apporté des jonquilles.

Merci à l'équipe de la Société des Fêtes d'avoir relevé le défi lorsque je leur ai demandé de réaliser ce sujet que j'avais imaginé et rêvé sur le pont.

Merci de tout cœur !"

Christelle BERTRAND, Présidente de la Société des Fêtes de Xonrupt



AUTRE PALMARÈS :

3^e du classement des chars moyens :

"Doctor who" de l'équipe "les zozos", constituée essentiellement de 3 xonruptéens et 1 géromois pour leur 1^{re} construction.

1^{er} au classement des sujets fixes moyen volume :

"Mistral Gagnant" – Remi LIOT, Association "Perce neige"

Vide-Grenier

C'est sous un grand soleil que s'est déroulé le traditionnel vide-grenier organisé par la Société des Fêtes le dimanche 18 mai.

Une soixantaine d'exposants s'étaient installés sur la place du village cédant pour quelques euros des objets des plus classiques aux plus hétéroclites.

Une buvette et petite restauration sous chapiteau invitaient les badauds à se laisser tenter pour quelques instants de convivialité.



VIE ASSOCIATIVE

Bourse multisport

Le week-end des 29 et 30 mars 2025, la salle polyvalente de Xonrupt-Longemer a accueilli une bourse multisports organisée par l'Amicale des parents d'élèves des écoles des 2 Lacs. Ouverte à tous – clubs, professionnels et particuliers –, elle a permis aux visiteurs de vendre et d'acheter divers équipements sportifs allant des sports collectifs aux sports nautiques, en passant par le fitness et les sports de raquette.

Le samedi 29, les vendeurs ont pu déposer leur matériel entre 16 h et 18 h, pour la vente du lendemain de 9 h à 17 h. Outre l'opportunité de renouveler son équipement sportif, cet événement avait aussi une belle mission : les bénéfices des ventes ont été reversés à l'école primaire des 2 Lacs pour financer un voyage pédagogique.



Grâce à cette initiative solidaire, 70 enfants auront la chance de partir à la découverte de Strasbourg pendant deux jours. Une belle dynamique qui a rassemblé passionnés de sport et soutiens de l'éducation dans une ambiance conviviale et animée.

L'amicale tient à remercier chaleureusement ses partenaires et sponsors sans qui rien n'aurait été possible ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles présents tout au long de l'année.

VIE SPORTIVE

3^e grand prix cycliste du camping du Domaine de Longemer

Cet événement s'est déroulé le dimanche 27 avril 2025.

Le départ est donné à 13h30 aux cadets puis à 14h30, aux 32 concurrents (1^{re}, 2^e et 3^e catégorie), devant l'entrée du camping, route de la Plage, sous un beau soleil, pour sept tours de circuit. Le rythme élevé ne permet pas de réelles attaques.

Au fil des tours de dix kilomètres route de la Plage et dans les rues de Xonrupt, les attaques fusent mais aucun coureur ne se détache et la victoire se dispute au sprint. Elle revient à Nolan Saillard de l'E.C. stéphanoise pour la 1^{ère} catégorie, à Alexandre Wery de la Pédale Rhénane pour la 2^{ème} catégorie et à David Sassi de l'UCVW pour la 3^{ème} catégorie. Bastien Descoups du VS géromois l'emporte chez les cadets.

Félicitations aux organisateurs de la course et aux signaleurs bénévoles qui ont dû être très attentifs en raison des nombreux vacanciers présents, en ce dimanche ensoleillé, aux abords de notre beau lac de Longemer.



Déchets verts !

Du changement pour les déchets verts à la déchèterie !

Depuis plusieurs années, nous observons une hausse constante des apports de déchets verts en déchèterie. Les capacités de stockage étant très limitées, faute de place, les usagers doivent parfois repartir avec leurs déchets.

Afin d'améliorer le service, il a été décidé d'aménager des zones de dépôts de déchets verts sur les communes.

A Gérardmer et Granges-Aumontzey, les habitants pourront y déposer les branches et les tontes de pelouse. A Xonrupt-Longemer, Champdray et prochainement à Liézey, seul le dépôt de branches est possible.

Ainsi, à compter du 15 avril prochain, les bennes de déchets verts seront retirées à la déchèterie. Les habitants sont invités à se diriger sur les zones de dépôts dont vous trouverez le détail ci-dessous. Ces aires sont exclusivement réservées aux particuliers.

Les déchets verts ont une seconde vie dans votre jardin avec le compostage, le paillage et le broyage : pensez-y avant de vous en séparer !

 **L'apport de tout autre déchet est interdit.**
Tout dépôt non réglementaire peut entraîner une contravention de classe 5 et des amendes de 150€ à 1500€.

Pour toute question, le service Déchets est à votre disposition :

03 29 27 29 04
dechets@ccghv.fr
www.ccghv.fr

QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS VERTS ?

De nouvelles aires de dépôt aménagées !

Uniquement réservées aux particuliers

DU NOUVEAU DANS VOS COMMUNES

Suite au retrait des bennes des déchets verts à la déchèterie de Gérardmer, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) met à votre disposition plusieurs aires de dépôt pour vos branches et tontes sur le territoire.

Quels avantages ?

- ✓ Cinq nouveaux sites proches de chez vous
- ✓ Différents créneaux horaires disponibles
- ✓ Moins de déplacements

Branches & tontes	
GÉRARDMER Route d'Épinal (ancienne gravière)	GRANGES-AUMONTZEY 156 rue Marie Joséphine Walter (services techniques)
Lundi au samedi : 7h00-19h00	Jeudi : 13h30-16h30 • Vendredi : 13h30-15h30 Samedi : 8h30-10h30
Branches uniquement	
CHAMPDRAY Se renseigner auprès de la mairie	LIÉZEY La Quérelle (site de tri)
Lundi et jeudi : 9h00-18h00 03 29 51 41 87	Libre accès. Site prochainement disponible
	XONRUPT-LONGEMER Chemin des Rayons (services techniques)
	Lundi au vendredi : 7h30-12h00 et 13h30-17h00 (16h00 le vendredi)

Et pour limiter mes déplacements, je change mes pratiques !

La tonte de pelouse, les branchages et les feuilles sont des ressources pour le jardin : j'apprends à les valoriser plutôt que de les jeter. Réduire ses déchets au jardin, c'est moins d'entretien, un jardin plus économe en eau, et des économies : plus besoin d'acheter du compost, du paillis, de l'engrais ou du désherbant ! Pour tout renseignement, le service déchets est à votre disposition au 03 29 27 29 04 ou dechets@ccghv.fr ou encore sur notre site internet www.ccghv.fr.



Conciliateur de justice

L'espace France Services, à Gérardmer, propose désormais une nouvelle permanence pour les habitants : le conciliateur de justice.

Le conciliateur sera présent les mercredis, sur rendez-vous, pour accompagner les administrés dans la résolution de leurs différends (conflits de voisinage, problèmes familiaux, litiges avec un particulier, une entreprise ou une collectivité...).

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet, section « Rendez-vous mensuels avec un conseiller dédié » : <https://ccghv.fr/services-a-la-population/france-services-gerardmer-hautes-vosges/>

Rappel : Les conseillers France Services se rendent dans l'ensemble des communes du territoire, pour y organiser des permanences à destination des habitants.

Sur notre commune, la permanence est tous les vendredis de 14h30 à 16h45 en mairie.





Lieu d'Accueil Enfants-Parents

La P'tite Cabane

Ouvert depuis le lundi 28 avril 2025

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un espace de jeux convivial et chaleureux dédié aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent, et aux futurs parents.

Le LAEP n'est pas un mode d'accueil.

Il propose des espaces de jeux libres propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, favorise les moments de rencontres, d'échanges et de partage. Il est un lieu ressource pour trouver du soutien et de l'écoute.

A quoi sert le LAEP ?

Les temps d'accueil au LAEP permettent à l'enfant :

- De s'éveiller par le jeu dans un cadre sécurisant
- De partager un moment agréable avec ses parents ou son adulte référent
- De préparer la séparation avec son parent
- De se sociabiliser en rencontrant d'autres enfants

Les temps d'accueil au LAEP permettent aux parents / adultes :

- De se rencontrer et d'échanger avec d'autres parents
- De partager un moment privilégié avec son enfant
- De faire découvrir à son enfant un autre cadre que celui de son domicile
- De trouver du soutien, de l'écoute auprès de l'équipe accueillante ou des autres parents
- De faire une pause dans son quotidien

Le fonctionnement du LAEP :

Le LAEP est un service géré par la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges.

Il est situé au 9 rue Jean Macé à Gérardmer.

Le service est ouvert le lundi de 8h30 à 11h.

Les périodes de fermeture du LAEP chaque année sont les suivantes : jours fériés, périodes de vacances scolaires de la zone B, ainsi que chaque lundi précédant celles-ci. Ces périodes de fermeture sont annoncées par voie d'affichage au LAEP et sur le site de la CCGHV.

L'accès au LAEP est libre (aucune inscription préalable), anonyme et gratuit.

L'équipe accueillante est constituée de professionnels issus de différentes structures du territoire et de formations différentes.

La responsable et coordinatrice du LAEP sera Aurélie WALLOIS, également responsable du Relais Petite Enfance de la CCGHV.

On note parmi les accueillantes des professionnels venant de la CCGHV, du Conseil Départemental, de la MCL de Gérardmer, du multi-accueil de la Ville de Gérardmer, des professionnels en autoentreprises dans le domaine de la parentalité, et enfin des assistantes maternelles.

A chaque séance, l'équipe accueillante sera constituée de 2 professionnel(le)s disponibles et à l'écoute.

L'équipe accueillante est garante du respect des règles de vie et de la sécurité au sein du LAEP. Elle veille au bon déroulement de chaque séance.

Gestionnaire de mots de passe

Qu'est-ce qu'un gestionnaire de mots de passe ?

Un gestionnaire de mots de passe est une application (sur ordinateur ou smartphone) qui permet de stocker, créer et gérer tous vos mots de passe de manière sécurisée. Plutôt que de devoir retenir une multitude de mots de passe différents pour vos sites et applications, vous n'avez besoin que d'un seul mot de passe maître pour accéder à tous les autres.

Pourquoi en a-t-on besoin ?

Aujourd'hui, nous utilisons des dizaines de services en ligne : messagerie, banque, réseaux sociaux, achats en ligne... Chaque service demande un mot de passe. Trop souvent, on choisit :

- des mots de passe trop simples (ex. : «123456» ou «azerty»),
- ou on réutilise le même partout.

Ces pratiques sont très risquées : si un seul service est piraté, tous vos comptes peuvent être compromis.

Un gestionnaire vous aide à :

- Générer des mots de passe forts (longs et complexes),
- Éviter les répétitions,
- Ne rien oublier, car tout est enregistré.

Où peut-on les utiliser ?

Les gestionnaires existent sous forme de :

- logiciels pour ordinateur (Windows, macOS, Linux),
- applications mobiles (Android, iPhone),
- extensions de navigateur (Chrome, Firefox, Safari...).

Ils peuvent synchroniser vos données entre vos appareils via le cloud, de façon sécurisée.

Exemples de gestionnaires populaires

1. **Bitwarden** (Gratuit et open source): Interface simple, très sécurisée. Fonctionne sur tous les supports.
2. **1 Password** : Très bon design et facile à utiliser. Mode «coffre familial».
3. **Dashlane** : Suggère des mots de passe forts automatiquement. Analyse de sécurité intégrée.
4. **KeePass** : 100% gratuit et hors-ligne. Parfait pour les utilisateurs avancés.
5. **Gestionnaires intégrés** (Google, Apple...) : Pratiques mais parfois moins sécurisés si le compte est mal protégé.

Les avantages

- Tranquillité d'esprit : plus besoin de mémoriser.
- Mots de passe forts : générés pour vous.
- Accès partout : vos mots de passe vous suivent d'un appareil à l'autre.



Et la sécurité dans tout ça ?

Un bon gestionnaire :

- Chiffre toutes vos données,
- Ne peut pas lire vos mots de passe lui-même,
- Demande une authentification forte.

Conseils :

- Choisissez un mot de passe maître (le mot de passe qui permet d'accéder au gestionnaire de mot de passe) très fort,
- Activez la double authentification si possible,
- Ne notez jamais votre mot de passe maître sur un post-it.

Conclusion

Les gestionnaires de mots de passe sont des outils modernes, fiables et accessibles à tous, quel que soit l'âge ou le niveau en informatique. Ils vous aident à protéger votre vie numérique sans effort, tout en vous facilitant la vie au quotidien. Adoptez-en un, et faites un grand pas vers plus de sécurité !



La Navette des Crêtes reprend du service de juin à septembre 2025. Ce service facilite l'accès aux sommets, à ses paysages, aux activités de loisirs, aux auberges et fermes-auberges toujours avec pour objectif de réduire le nombre de voitures individuelles.

Les modalités sont identiques à l'an passé :

- Tous les week-ends de juin (à partir du samedi 31 mai) et septembre.
- Tous les jours de juillet – août.

La navette des crêtes

- Ticket unitaire plein tarif : 4,00 €.
- Ticket unitaire tarif réduit : 2,00 € sur présentation de la carte Fluo ou de la carte Solidaire.
- Pass journée groupe / famille : 10,00 € (groupe de 2 à 5 personnes).
- Gratuit pour les moins de 4 ans.
- Libre-circulation pour les élèves inscrits au transport scolaire et munis d'une carte Fluo.
- Vélos acceptés (sur réservation auprès du transporteur).

Site protégé

Le lac de Longemer et sa vallée, site protégé à préserver et à valoriser

L'ensemble formé par le Lac de Longemer et sa vallée est un site classé au titre du code de l'environnement depuis le 16 avril 2002 pour son caractère pittoresque.

Il fait partie de ces sites de grande valeur protégés au niveau national comme le site de la baie du Mont Saint Michel, le Massif du Mont Blanc ou encore la Chaîne des Puys.

Il s'agit d'un lieu reconnu pour sa beauté, sa richesse naturelle et son patrimoine exceptionnel qui bénéficie d'une protection forte.

Cette protection entraîne des obligations vis-à-vis de ce patrimoine, en particulier pour ce qui est des projets et aménagements susceptibles d'avoir un impact sur le site classé.

Aussi, tous les travaux qui sont de nature à modifier l'état ou l'aspect du site classé sont soumis à autorisation (soit du préfet, soit du ministre en fonction de la nature de ces travaux).

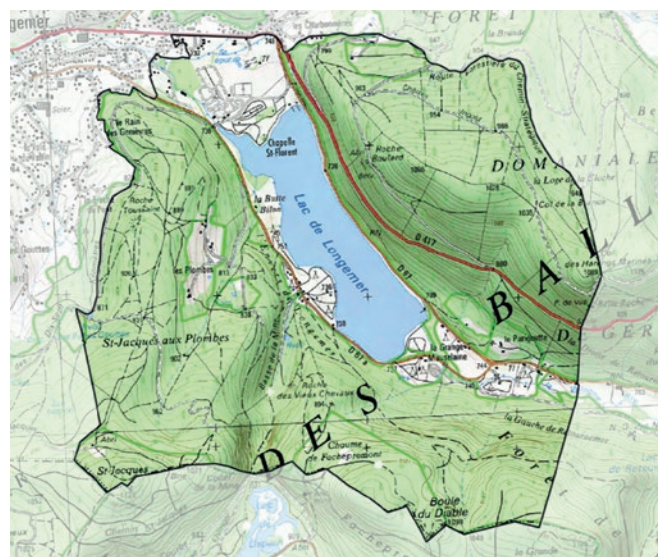
L'inspecteur.trice des sites (de la DREAL Grand Est) et l'architecte des bâtiments de France (à l'UDAP) se tiennent à disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans leur démarche, instruisent les demandes de travaux et s'assurent du respect des autorisations qui sont délivrées.

Ils sont ainsi les garants de la préservation du caractère exceptionnel des lieux.

En cas de projet dans le périmètre du site classé du Lac de Longemer et sa vallée, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la mairie.



(Source : DREAL Grand Est)



Carte du périmètre du site classé du Lac de Longemer et sa vallée (Source : DREAL Grand Est)

- (1) DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
(2) UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Vin de noix



Prendre 10l de vin rouge à 11,5°, 50 noix vertes récoltées vers la Saint-Jean, 2 kg de sucre cristallisé, 1 litre d'alcool à 90°.

Couper les noix en quatre (le bois ne doit pas être encore formé), les incorporer dans le vin avec un peu de cannelle. Faire fondre le sucre dans un peu d'eau puis mélanger à l'alcool. Brasser le tout et laisser macérer 3 mois dans une bonbonne fermée.

Filtrer et mettre en bouteille.

Passage sur les chemins et terrains de notre commune

Le PETR du pays de la Déodaté est amené à réaliser un diagnostic de terrain en vue d'identifier les éventuelles continuités écologiques dans le cadre de la trame verte et trame bleue, politique issue du Grenelle de l'Environnement de 2007.

Une équipe menée par Nina CHERASSE passera donc sur des parcelles et des chemins accessibles à pied ou en voiture.

L'opération durera jusqu'au 29 septembre 2025.



Les 80 ans de l'armistice et de la libération des camps

Cette journée rend hommage aux combattants et aux populations civiles touchés par le second conflit mondial.

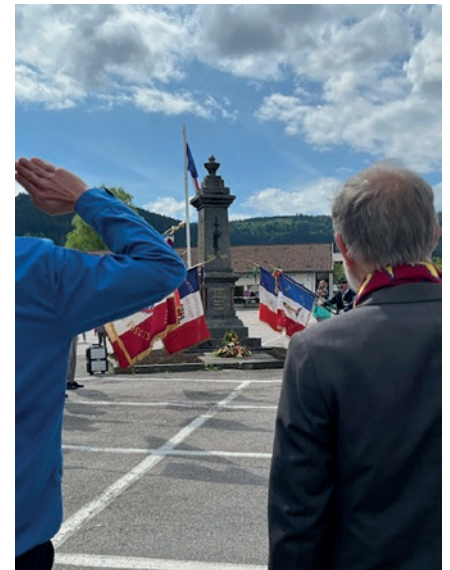
Elle prend cette année une dimension toute particulière en marquant, dans la continuité des 80 ans du débarquement en Normandie, les 80 ans de la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945.

Les administrés sont venus nombreux pour la cérémonie présidée par M. Le Maire Michel Bertrand, en présence des représentants des anciens combattants, des pompiers et de la gendarmerie.

C'est avec émotion et respect que les élèves de l'école des 2 lacs ont participé au moment en chantant la Marseillaise et le chant des Partisans, sous la baguette d'Alain Remy. Ce moment particulier a été longuement applaudi. Nous remercions les professeurs des écoles pour leur initiative et leur implication dans l'apprentissage de ces chants aux enfants, ainsi que l'association des cors de chasse toujours présente.

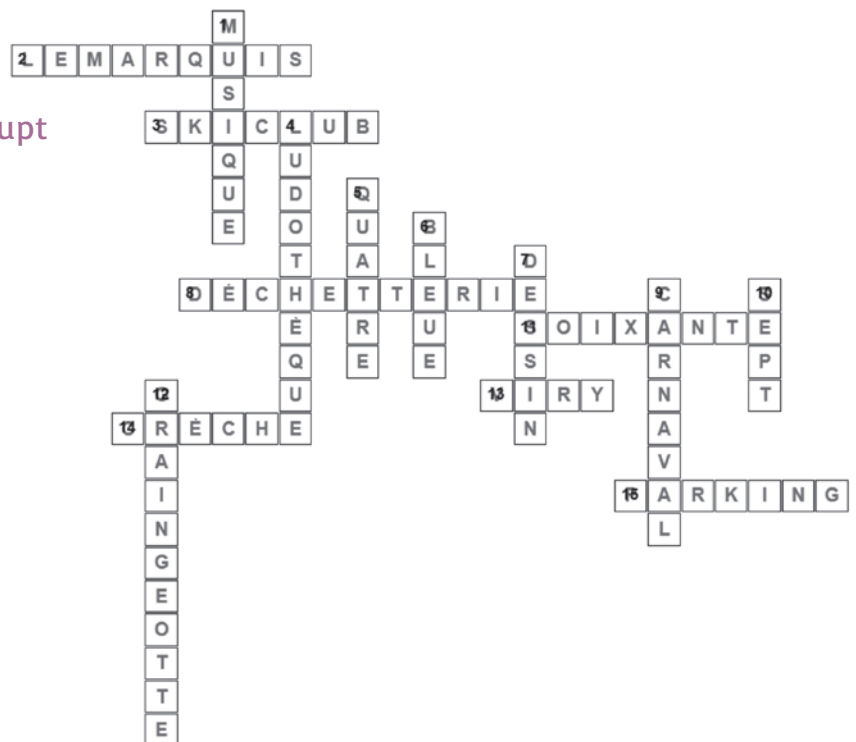
Cette journée s'est clôturée par une présentation vidéo projetée à la salle polyvalente, sur le parcours d'un couple de survivants Xonrupéens déporté en 1944-1945. Ce rendez-vous a attiré une bonne centaine de personnes qui a pu découvrir les documents historiques exposés et échanger avec les membres de la famille.

Un livre, «*L'odyssée de Mathilde et Jean Barbazange*» retrace leur parcours de déportés pour résistance. L'ouvrage est en vente au bureau de tabac Mirabelle à Xonrupt.



Solutions Mots Croisés

sur le 1^{er} Bulletin municipal de Xonrupt
édité en décembre 1995



Raid des militaires du 1^{er} Régiment de Tirailleurs d'EPINAL

Les 14 et 15 mai, les Militaires du 1^{er} RT sont arrivés sur le terrain de l'ancien camping municipal route de La Plage pour installer le bivouac permettant d'accueillir les six cents soldats partis des environs d'Epinal pour rejoindre Xonrupt-Longemer en marchant. Après une nuit de repos, ils ont repris la route pour rejoindre la stèle érigée en souvenir de la bataille de Garigliano (Italie) où ils ont déposé une gerbe. M. Patrick VIRY, 1^{er} adjoint représentait la commune.

La bataille de Garigliano connue comme la percée des Monts Aurunci ou quatrième bataille de Monte Casino est une bataille de la campagne d'Italie livrée en mai 1944, près du Mont Cassin, dans la province de Frosinone, par les Alliés contre les forces allemandes, pour percer la ligne « Gustave » afin de faire la jonction avec les forces débarquées à Anzio et d'occuper Rome. Cette bataille permit aux troupes du Corps Expéditionnaire Français de déborder puis d'enfoncer la ligne « Gustave » sur le fleuve « Garigliano », donnant ainsi aux Alliés la possibilité de reprendre leur progression vers Rome, interrompue depuis janvier 1944.



Passation de commandement à la 4^e compagnie de combat du 1^{er} Régiment de Tirailleurs d'Epinal

Xonrupt-Longemer a accueilli le mardi 27 mai à 11 heures, sur le terrain de l'ancien camping municipal, route de la Plage, la prise d'Armes de passation de commandement du régiment de combat du 1^{er} Régiment de tirailleurs d'Epinal. 200 soldats en tenue d'apparat ont créé une animation inhabituelle à proximité du Lac de Longemer, attirant la curiosité des promeneurs. L'événement s'est conclu par un magnifique défilé, au rythme des chants militaires, route de la Plage, mettant en avant la discipline et la fierté de nos soldats.





Les Beauquillons recrutent

Depuis plus de 50 ans, le groupe folklorique de Xonrupt-Longemer, les Beauquillons, transmet la tradition des «loures», (veillées), qui avaient lieu autrefois dans les fermes vosgiennes, où l'on dansait, chantait et jouait de la musique.

Eric Badonnel, le président, lance un appel à tous ceux qui aimeraient rejoindre le groupe : danseurs, chanteurs, musiciens.

Les personnes souhaitant s'associer aux préparatifs des fêtes sont les bienvenues.

Contact : Jeanine BADONNEL - 07 72 35 70 25
jeanine.badonnel@wanadoo.fr

Le réseau parentalité Graines de famille

Qui sommes-nous?
Le réseau Graines de famille, ce sont des acteurs oeuvrant dans le domaine de la parentalité sur le territoire de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges. Retrouvez la liste des partenaires en suivant ce lien : <https://www.calameo.com/read/007902987c202b446d2b4>

Pourquoi et pour qui?
Pour créer du lien, en favorisant le partage et les échanges ;
Pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux familles, élus et professionnels ;
Pour proposer des actions destinées à favoriser le bien-être en famille et à le valoriser.

Que vous soyez membre d'une famille, un professionnel, une association, un élu ou un bénévole, vous pouvez rejoindre le réseau en nous contactant à cette adresse : reseaugrainesdefamille@gmail.com

Graines de famille

Astuces Jardin

Que faire en été ?

Pour des iris plus vigoureux

La plupart des variétés d'iris sont très rustiques et bien adaptées au climat montagnard. Mais ces plantes ont besoin d'être divisées tous les 3 ans. Le mois de juillet est la bonne période. Les rhizomes, trop nombreux, manquent de place et s'étouffent.



Lorsque vous déterrez le rhizome, ne gardez que la partie saine. Pour une belle floraison l'année suivante, les rhizomes doivent prendre le soleil, donc effleurer le sol.

Comment avoir de belles tomates en climat montagnard ?

La culture des tomates dans notre région reste difficile. Si vous avez une serre, les plants de tomates peuvent être mis en terre suffisamment tôt.



En été, arrosez abondamment chaque pied, tous les 2 ou 3 jours. Une fois sur deux, y diluer du purin d'ortie. C'est un engrais azoté extraordinaire. Les orties qui regorgent d'éléments nutritifs sont idéales pour être utilisées comme paillis autour de vos plants.

Semer les légumes de printemps dès début août

En montagne, les premiers légumes de printemps se sèment en août !



Griffer les parcelles libres pour y faire les semis.

Choisir des mâches, des chicorées, des laitues d'hiver rustiques, les épinards géants d'hiver, les chicorées 'Rouge de Trévise', et même les laitues, comme 'Brune d'hiver'.

Vos plantations passeront la mauvaise saison au jardin sous la neige.

Semer début août les légumes de printemps est indispensable en altitude. Après le 15 août, le temps est plus froid et ralentit la croissance des plantes. Pour résister à la baisse des températures, les plants doivent donc être suffisamment développés.

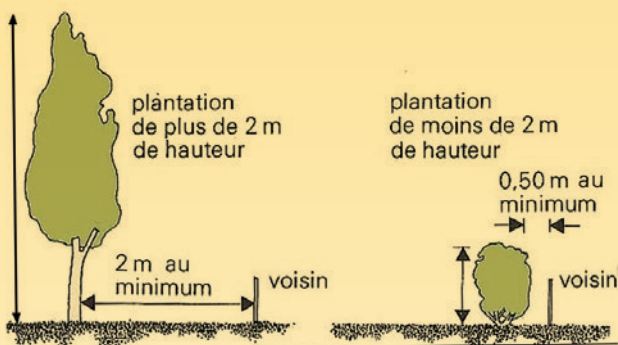
Plantation et entretien des haies : RAPPEL

Vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Par contre, si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, vous devez respecter une distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre et la distance depuis le milieu du tronc de l'arbre.

Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble anormal de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure au terrain de votre voisin).



L'arrêté n°052/2025/DDT du 04/03/2025 réglemente les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification

Article 2 : Mesures d'interdiction

- 2-1) Sur l'ensemble du département des Vosges, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies pendant une période allant du 16 mars au 15 août inclus.
- 2-2) Cette interdiction s'applique aux terrains communaux, domaniaux ou privés. Elle s'applique notamment dans les cas suivants :
 - l'élagage ou recépage de la végétation des rives en bordure des cours d'eau (article L. 215-14 du Code de l'environnement) ;
 - la taille, l'entretien ou la destruction d'une haie pour les exploitants agricoles (soutenus ou non par les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) dans le respect des mesures définies par l'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) ;
 - la taille, l'entretien ou la destruction des plantations entre deux propriétés voisines (articles 671 et 672 du Code civil).

Bivouac sur le massif vosgien



Photo G. Gauchet

Dans le massif vosgien, le bivouac a le vent en poupe (extrait revue de presse PNRBV 2024)

Ils sont de plus en plus nombreux, ces randonneurs que l'on croise parfois en montagne, tapis de sol au dos. Pour autant, cette bouffée de liberté sauvage ne s'improvise pas, d'autant plus que la réglementation est très différente d'un endroit à l'autre. Mieux vaut partir en connaissance de cause... Il est essentiel de rappeler combien la pratique du bivouac est réglementée, dans les Vosges comme ailleurs.

Pour les Hautes-Vosges, la référence sera le site " **Quiétude attitude** " du Parc des Ballons des Vosges, qui renseigne toute la dentelle de situations variées face auxquelles le randonneur peut se trouver. La cartographie accessible rappelle que l'interdiction vaut pour toute réserve naturelle ou zone de quiétude. On ne pourra donc pas camper au nord du Hohneck, où se trouve celle du Frankenthal-Missheimlé. Le bivouac est autorisé entre le Tanet et le Gazon du Faing mais sans tente. Le Grand Ventron, on oublie : les grands tétras occupent le terrain. La carte ne précise pas en revanche que le bivouac est également interdit sur la zone Natura 2000 du Champ du Feu et autour du Rocher de Mutzig, entre le Donon et le Schneeberg.

Le principe du bivouac, et ce qui le distingue du camping sauvage, consiste à installer son équipement le soir et à quitter les lieux au petit matin, en se faisant le plus discret possible. Il s'appuie sur plusieurs règles d'or : demeurer invisible, emporter ses déchets, ne pas faire de feux (interdits de toute façon en milieu forestier), randonner léger et... anticiper l'implantation de son bivouac.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Prendre connaissance des zones de quiétude, rester sur les itinéraires balisés, tenir son chien en laisse. respecter le silence de la nature et privilégier la pratique de ses activités en journée... autant de bonnes pratiques à adopter pour préserver la tranquillité des animaux sauvages.



Lancement de la saison 2025 du jardin d'altitude du Haut Chitelet

Cet événement a eu lieu samedi 24 mai 2025 pour une ouverture officielle de ce magnifique jardin d'altitude, situé sur notre commune, le 1^{er} juin prochain. C'était aussi l'occasion d'admirer les créations réalisées ce mois de mai dans le cadre des Défis du Bois.

En effet, dans cet écrin de verdure, d'arbres et de fleurs, des étudiants de l'ENSTIB (école nationale supérieure des technologies et industries du bois), de l'école d'architecture de Nancy accompagnés de charpentiers des Compagnons du Devoir, se sont lancés dans la conception et la construction de 6 microarchitectures en bois. Ces microstructures s'accordent idéalement avec la poésie et la réalité du Jardin du Haut Chitelet.

Une exposition photographique intitulée « Fantastique, Forêt et Regard » sera visible du 1^{er} juin au 30 septembre et invite petits et grands à admirer le dialogue entre nature et création artistique.

Par ailleurs, le jardin bénéficie d'une programmation culturelle tout au long de la saison sous la forme d'animations, d'ateliers, de concerts ou rencontres pour faire découvrir les secrets de la botanique et partager des moments d'apprentissage et de création.

Nous souhaitons une très belle saison au Jardin d'Altitude ouvert tous les jours de 10h à 18h du 1^{er} juin au 31 août / 10h à 12h et 13h30 à 17h du 1^{er} au 30 septembre.



Renseignements sur les animations : <https://www.jardinbotiquedenancy.eu/jardin-du-haut-chitelet>



AGENDA DES MANIFESTATIONS

13 JUILLET 25

RANDONNÉE DES LACS ET MONTAGNES

Sans classement au chronométrage et ouverte à tous, organisée par Gérardmer cyclotourisme.

16 JUILLET 25 AU 23 AOÛT 2025

MARCHÉ BIO ET ARTISANAL

Sur la place du 22 octobre 1919 en face de la mairie
Les mercredis de 16h à 20h

18 JUILLET 25

MORONDE DES BEUQUILLONS

A la clairière de Retournemer une bonne soirée conviviale au Chalet des Jeunes Vendredi à 19h30

19 JUILLET 25

FEU DE SAINT-JEAN

Organisé par la Société des Fêtes en face du camping Le Domaine de Longemer. Buvette, snack et animation à partir de 19h00

24 JUILLET 25

DON DU SANG

Salle Polyvalente - 15 Place du 22 Octobre 1919, 88400 Xonrupt Longemer de 16h00 à 19h30

26-27 JUILLET 25

37E TRACE VOSGIENNE VTT - ÉTÉ

Départ et arrivée en face du camping le Domaine de Longemer.

01 AU 14 AOÛT 25

EXPOSITION DE PEINTURE

26^e Exposition des Peintres de l'Association Les Chevalets en Liberté

Salle polyvalente de 14 h à 18 h 30, les Mercredi 06 et 13 août de 14 heures à 20 h

Entrée gratuite – Tombola et Tableaux à gagner -



Balade sur les crêtes
Marc MOUGEOLLE

03 AOÛT 25

LES FOULÉES DE LONGEMER

Course à pied autour du lac
Retour à la configuration d'origine : 1 tour ou 2 tours soit 6 ou 12 km ou les 2 comme jadis

10 AOÛT 25

LES BROCS DU LAC

13^e édition
Vide-grenier et marché artisanal près du lac, organisé par l'association Histoire-Patrimoine

15 AOÛT 25

FÊTE DES BÛCHERONS

Fête traditionnelle avec vieux métiers à 14H00

23 AOÛT 25

GRAND PRIX DE LA VILLE DE XONRUPT 38E ÉDITION

Course cycliste organisée par le Vélo Sport Géromois à 18h30.
Renseignements 03.29.63.06.15 ou velo.sportgeromois@free.fr

24 AOÛT 25

40E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE TIR À L'ARC

De 10h00 à 18h00, sur le terrain derrière le stade de football de Xonrupt. Démonstrations et initiation pour tous.

14 SEPTEMBRE 25

3E MONTÉE DU DOMAINE SKIABLE DU POLI

Organisée par le Vélo Sport Géromois de 9h30 à 12h00
velo.sportgeromois@free.fr
<http://ivelosportgeromois-com.over-blog.com/>

14 SEPTEMBRE 25

TOUS À VOS BOULES

Concours de pétanque ouvert à tous, organisé par la Société des Fêtes

Au bord du lac de Longemer
Inscriptions à 13h30.

Renseignements auprès de Magali : 06.81.69.90.53



INFORMATIONS

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU MAIRIE DE XONRUPT - LONGEMER

- Patrick VIRY – 1^{er} adjoint
chargé des Travaux Bâtiment et Logement
- Jocelyne MELIN – 2^e adjoint
chargée de l'Information, la Communication et l'Animation
- Laurent MONGAILLARD – 3^e adjoint
chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires, Péricolaires et Conseil des Jeunes
- Chantal BASTIEN – 4^e adjoint
chargée du Tourisme et Camping
- Noël QUINANZONI – 5^e adjoint
chargé des Associations, du Sport et Culture, Gestion des salles, de l'Environnement, des Forêts et cadre de vie

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Maire : Monsieur le maire reçoit
UNIQUEMENT sur rendez-vous
- Adjoint : Les adjoints reçoivent
UNIQUEMENT sur rendez-vous.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

- Jocelyne MELIN

MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION

- Jocelyne MELIN
- Éliane THIEBAUT
- Danièle CUNY
- Chantal BASTIEN
- Nadège PRZYBYLAK-PAGEE
- Jean-Baptiste POIZAT
- Sébastien GERMAIN
- Cathy GRANDEMANGE
- Nicole VIRY

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

- Christelle BERTRAND
- Valérie SUREL
- Philippe BAROTTE
- Noël QUINANZONI
- Patrick VIRY

CRÉDIT PHOTOS

- Mairie de Xonrupt
- Ecole des 2 Lacs
- Les Beuquillons
- PNRBV -Massif des Vosges
- Couverture : Sculpture sur notre commune, artiste anonyme.

Prochaine parution en Octobre 2025

Remise des articles pour le 15 Aout 2025.

N'hésitez pas à nous transmettre vos articles ou messages à l'adresse mail suivante: infocom.mairie@xonrupt.fr